

Compte-rendu des sessions Qualifications et CRCT – Section 05 du CNU

Février 2024

A l'ouverture de chacune des sessions, la Présidente rappelle les règles de déport à respecter :

- Un directeur de thèse ou un garant d'HDR ne peut prendre part aux débats relatifs au candidat concerné et sort de la salle au moment où le dossier du candidat est examiné ;
- Un enseignant-chercheur affecté ou exerçant ou ayant exercé des fonctions dans le même établissement depuis moins de deux ans ne peut prendre part aux débats relatifs au candidat concerné.

Le rappel du respect des règles de confidentialité et des règles concernant les retards est également effectué au début de chacune des sessions.

1. Sessions relatives aux Maîtres de conférences (MCF)

Les sessions relatives aux MCF se sont déroulées les 5 et 6 février 2024 à Paris.

1.1. Qualification aux fonctions de MCF

On relève un total initial de 321 candidats. Parmi ces 321 candidats, 42 d'entre eux demandent une dispense/reconnaissance de diplôme pour le motif suivant¹ : « Doctorat ou diplôme équivalent au doctorat obtenu dans un établissement autre qu'un établissement public français pour lequel vous demandez une dispense de doctorat ».

En outre, sur ces 321 dossiers, 34 d'entre eux ne sont pas examinés (6 irrecevables, 6 renoncements et 22 dossiers non transmis). Le nombre total effectif de candidats est donc égal à **287**.

A l'issue de la session, 167 candidats sur 287 sont qualifiés aux fonctions de MCF, soit un **taux de qualification de 58,2 %**. La liste des 167 candidats qualifiés est donnée ci-après :

ASCIONE Grazia Sveva, ADJEROUD Ferial, AFAWUBO Komivi, AMEDANOU Yawovi Mawusse Isaac, ASKANDAROU CHEIK Askandarou Cheik, AUBANEL Jean-Christophe, AUBOUIN Mathilde, AVRIL Pauline, BAHLALI Mohamed, BALUTEL Daniela, BARONCHELLI Adelaide, BARRY Mamadou, BELOT Quentin, BEN YAHMED Sarra, BENCHORA Inessa, BENLAHLOU Adhen, BENSUSSAN Hannah, BESSAGNET Arnaud, BI Wei, BLAVET Thomas, BORISOVA Ekaterina, BORSATO Andrea, BOUCHER Antoine, BOZHINOVSKA Simona, BRAVO MELGAREJO Sai, BROEKAERT Jan, CAMPI Mercedes, CANESTRINI Flavia, CAVALAN Quentin, CHAPEL Capucine, CHAPELLE Guillaume, CHARPIN Agnès, CIMITERRA Martin, CLAISE Fanny, CORSINI Alberto, COSTE Marion, CRESCENZI Michele, CUTINELLI RENDINA Olimpia, DAW Georges, DELPEUCH Samuel, DEMAN Laureen, DESROZIERS Adrien, DEYRIS Jérôme, DIBIASI Andreas,

¹ Ne sont pas concernés par cette procédure : (i) les candidats titulaires d'un doctorat obtenu en cotutelle avec un établissement public français ; (ii) les diplômés de l'institut universitaire de Florence, établissement communautaire dont le doctorat est considéré automatiquement comme équivalent au doctorat français.

DILLESEGER Laetitia, DIOP Bassirou, DIOUF Awa, DRAME Djeneba, DUBOIS Magalie, DUBOIS Ute, EL HADRI Hajare, ELASS Kenza, ELIE Luc, EMAD YOUSSEF Jala, FAYE Djibril, FONTANELLI Luca, FORTIN Davide, FOUQUET Florian, FOURATI Maleke, FOURRIER-NICOLAI Edwin, GAYE Maimouna, GENNA Kevin, GHADBAN Socrat, GIROLLET Damien, GITTARD Melanie, GOMADO Kwamivi Mawuli, GOUTSMEDT Aurélien, GRADOZ Julien, GUERRA Francesco, HMIDA Housseem Eddine, HORVATH Camille, INGA CHARAJA Leda Nadja, JACOB LEAL Sandrine, JACQUET Antoine, KANE Abdoulaye, KANE El Hadj, KASSIS Grace, KEITA Sekou Theodor, KERGALL Pauline, KEROUAZ Fathallah, KIANI Keyvan, KOUZEZ Marc, KPEGLI Yao Thibaut, KULANTHAIVELU Eric, LAAJIMI Rawaa, LANTREMANGE Hadrien, LARROUY Lauren, LASSALAS Marie, LE LANN Daniel-Wassim, LEMOINE Adèle, LEPORTIER Kevin, LOHIER Celestine, LOJKINE Ulysse, LOPEZ MERINO Pedro Guillermo, LOVERA NIETO Nestor, LOWING David Andre Cyril, LOZACHMEUR FOMINA Elena, LY Alpha, MADUENASE Marco Antonio, MALIKI Samir Baha-Eddine, MANEUVRIER-HERVIEU Paul, MANSERI Riyad, MARIA A. ERAZO Maria Alejandra, MARONERO Cecilia, MARQUIS Theo, MARTINANGELI Andrea, MATEI Iuliana, MENESTRIER Eloise, MHADHBI Mayssa, MILOU Catherine, MINLEND Jacques Aurélien, MONASTYRENKO Evgenii, MONTOYA VILLALOBOS Maria Jose, MOREL Guillaume, MOUREAUX Jordan, MOUSA Saeed, MOUSSAULT Erwan, NACANABO Amade, NAJEH Bouchoucha, NAPOLITANO Silvia, NATAL Arnaud, NDOYA Hermann, NENOVSKA Nona, NEUMANN NOEL Lucille, NICOLAE Nicolae-Bogdan, NICOLAS Maxime, NOET Ngoc-Thao, NOGLO Yawo Agbenyegan, NUNEZ-REGUEIRO Santiago, OKARA Assi, OUEDRAOGO Mahamady, PASHA Humaira Kamal, PECASTAING Nicolas, PELLETIER Pierre, PERRIN Caroline, PERSENDA Arnaud, PHARO Julien, PICARD Bertille, PIETRI Océane, POINDRON Alexis, PORCHEROT Raphael, REGNACQ Charles, RIEU Antoine, RIZVI Syed Muhammad All-E-Raza, ROCCHETTA Silvia, RONCHETTI Jérôme, ROSSI Elodie, ROUSSEL Corentin, SAGE Mathilde, SEDGO Harouna, SEKLI Guillaume, SEMIRAT Stephan, SESSINO Rosnel, TANGE Loick, TECHER Kevin, TENAND Marianne, THEBAULT Georgia-Marie, TIEN Morel, TISSERAND Jean-Christian, TRAN Viet Cuong, ULLOA Carolina, UWINGABIRE Zafarani, VASSEUR Cécile, VIDAL-NAQUET Elie, VIGNY Leo, WANDAOGO Abdoul - Akim, ZONGO Amara Mohamed Isaac.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (45 voix pour 45 votants).

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle quelques statistiques relatives à la qualification MCF.

Statistiques sur la qualification MCF :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total dossiers examinés	303	297	299	291	290	258	287	261	237	287
Qualifiés	178	179	185	152	143	135	160	163	147	167
Taux de qualification section 05 (%)	58,7	60,3	61,9	52,2	49,3	52	55,7	62,5	62	58,2
<i>Taux de qualification toutes sections (%)</i>	<i>62,9</i>	<i>64,6</i>	<i>65,1</i>	<i>64,6</i>	<i>63,2</i>	<i>61,1</i>	<i>61,6</i>	<i>63</i>	<i>63,8*</i>	

* : valeur provisoire

1.2. Qualification aux fonctions de MCF au titre du Muséum d'histoire naturelle

On relève un seul candidat à la qualification MCF au titre du Muséum d'histoire naturelle : DIOP Bassirou. Ce dernier est qualifié avec 43 voix pour, 2 non et 1 abstention (45 votants).

1.3. Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) MCF

La section dispose d'un total de 14 semestres à allouer pour 28 candidats, dont 20 MCF et 8 PR. En accord avec la décision prise lors de la réunion plénière du 9 janvier 2024 du partage des semestres au prorata des demandes des deux corps, 10 semestres sont à distribuer pour les MCF.

Il est rappelé que la demande de CRCT doit reposer sur un projet de recherche détaillé qui doit figurer dans le dossier. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé aux candidats de joindre au dossier une lettre d'invitation pour un séjour à l'étranger (sauf dans le cas de procédures sélectives pour lesquelles la réponse n'arrive qu'après le dépôt du dossier, de la consultation d'archives ou d'enquêtes de terrain, qui ne résultent pas nécessairement d'un processus d'invitation) ou une lettre d'accueil de l'institution (Université, laboratoire, etc.) qui accueillera le candidat dans le cadre d'un CRCT en France ou à l'étranger. Il est souhaitable que la lettre soit la plus détaillée possible. Le dossier doit également comporter un CV détaillé, incluant la liste des publications du candidat (suivre les recommandations figurant sur le site de la section concernant les publications), les responsabilités exercées (préciser la date de prise de fonction et la durée), etc.

Sur les 20 demandes de CRCT MCF, 8 le sont au titre de « recherches et conversions thématiques » et 12 pour le motif « recherches ». Il est par ailleurs précisé que (i) deux candidats sont membres de la section, (ii) un seul candidat MCF a bénéficié d'un CRCT par le passé, en 2011, (iii) les candidats ayant demandé un an ont bien tous coché la case indiquant qu'ils acceptaient un semestre et (iv) seuls deux candidats disposent de lettres d'invitation à l'étranger.

A l'issue de la session, 10 semestres de CRCT ont été attribués.

Il est rappelé qu'il existe un contingent spécifique de semestres de CRCT pour les retours de congé maternité / parental / d'adoption. Ces demandes sont traitées exclusivement au niveau des Etablissements.

2. Sessions relatives aux Professeurs des universités (PR)

Les sessions relatives aux PR se sont déroulées le 7 février 2024 à Paris.

2.1. Qualification aux fonctions de PR

On relève initialement 28 candidats PR à la qualification. Parmi ces candidats, 6 d'entre eux demandent une dispense/reconnaissance de diplôme², dont 3 pour le motif « HDR ou

² Sont concernés par cette procédure les candidats qui postulent à la qualification au titre du diplôme (c'est-à-dire hors activité professionnelle, enseignant associé...) et (i) titulaires d'un diplôme attribué par un

diplôme équivalent à l'HDR obtenu dans un établissement autre qu'un établissement public français pour lequel une dispense d'HDR est demandée », 2 pour le motif « Fonctions d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger pour lesquelles vous demandez une dispense d'HDR » et 1 pour le motif « Doctorat et lauréat du concours national d'agrégation ».

En outre, sur ces 28 dossiers, 11 ne sont pas examinés (6 renoncements, 2 dossiers non transmis et 3 dossiers jugés irrecevables par le Ministère). Le nombre effectif de candidats est donc égal à 17.

A l'issue de la session, 13 candidats sur 17 sont qualifiés aux fonctions de PR, soit un **taux de qualification de 76,5 %**. La liste des 13 candidats qualifiés est donnée ci-après :

ALIPRANTIS Dionissi, CHAPELLE Guillaume, CHERRIER Beatrice, DURRMEYER Isis, ENACHE Andreea, GARCIA Serge, LEVREL Harold, MATEI Iuliana, MÉSONNIER Jean-Stéphane, RAIBER Eva, SUPRINYAK Carlos Eduardo, SUTAN Angela, YASIN MUGHAL Mazhar.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (23 voix pour 23 votants).

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle quelques statistiques relatives à la qualification PR.

Statistiques sur la qualification PR :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total dossiers examinés	207	146	113	99	96	104	35	21	14	17
Qualifiés	120	73	60	46	45	51	21	12	5	13
Taux de qualification section 05 (%)	58,0	50,0	53,1	46,5	46,9	49	60	57,1	36	76,5
<i>Taux de qualification toutes sections (%)</i>	<i>63,0</i>	<i>64,2</i>	<i>65,9</i>	<i>69,1</i>	<i>69,9</i>	<i>66,7</i>	<i>61,9</i>	<i>58,9</i>	<i>60,1*</i>	

* : valeur provisoire.

2.2. Qualification aux fonctions de PR au titre du Muséum d'histoire naturelle

On relève un seul candidat à la qualification PR au titre du Muséum d'histoire naturelle : LEVREL Harold. Ce dernier est qualifié à l'unanimité (23 voix pour 23 votants).

2.3. Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) PR

La section dispose d'un total de 14 semestres à allouer pour 28 candidats, dont 20 MCF et 8 PR. En accord avec la décision prise lors de la réunion plénière du 9 janvier 2024 du partage des semestres au prorata des demandes des deux corps, 4 semestres sont à distribuer pour les PR.

Il est rappelé que la demande de CRCT doit reposer sur un projet de recherche détaillé qui doit figurer dans le dossier. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé aux

établissement étranger ; (ii) qui postulent à la qualification aux fonctions de professeur des universités avec un doctorat français mais qui ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur dans un établissement étranger.

candidats de joindre au dossier une lettre d'invitation pour un séjour à l'étranger (sauf dans le cas de procédures sélectives pour lesquelles la réponse n'arrive qu'après le dépôt du dossier, de la consultation d'archives ou d'enquêtes de terrain, qui ne résultent pas nécessairement d'un processus d'invitation) ou une lettre d'accueil de l'institution (Université, laboratoire, etc.) qui accueillera le candidat dans le cadre d'un CRCT en France ou à l'étranger. Il est souhaitable que la lettre soit la plus détaillée possible. Le dossier doit également comporter un CV détaillé, incluant la liste des publications du candidat (suivre les recommandations figurant sur le site de la section concernant les publications), les responsabilités exercées (préciser la date de prise de fonction et la durée), etc.

Sur les 8 demandes de CRCT PR, 6 ont pour objet « recherches » et 2 « recherches et conversions thématiques ». Il est par ailleurs précisé que (i) un candidat s'est désisté la veille de la tenue de la session, (ii) deux candidats sont membres de la section, (iii) 4 candidats ont bénéficié d'un CRCT par le passé, en 2016, en 2018-2019, en 2020 et en 2021, (iv) les candidats ayant demandé un an ont bien coché la case indiquant qu'ils acceptaient un semestre et (v) seul un candidat dispose d'une lettre d'invitation à l'étranger.

A l'issue de la session, 4 semestres de CRCT ont été attribués.

3. Décision de la section 05 du CNU sur le suivi de carrière

« La section 05 du CNU a décidé de ne pas mettre en œuvre la procédure de suivi de carrière pour la session 2024. »

Motion adoptée à l'unanimité.

4. Rappel des dates des prochaines sessions

Session Repyramidage : 9 avril 2024 à Paris.

Session Avancements : 27, 28 et 29 mai 2024 à Reims

Sessions RIPEC : 12 et 13 septembre 2024 à Paris.